

ANNEXE 1

cahier des charges

Route cantonale « Granges-Lens »

Objectif d'aménagement

- Organiser les possibilités de bâtir en prenant en compte la sensibilité paysagère du site.

Règle impérative

- Etablir une esquisse de quartier.

Règles dispositives

- Tenir compte des nuisances du contexte routier.
- Régler l'accessibilité au réseau routier existant.

Adopté par le Conseil Municipal en séance du 23.10.2003
Approuvé par le Conseil général en séance du 17.12.2003

Le Président :

M. Spucky



Le Secrétaire :

J. Crettol

ANNEXE 2

cahier des charges

Gare de Granges

Objectif d'aménagement

- Organiser les possibilités de bâtir en prenant en compte l'architecture ferroviaire des bâtiments et le contexte existant et les nuisances T9 et CFF.

Règles impératives

- Etablir une esquisse de quartier.
- Respect de l'architecture des infrastructures ferroviaires existantes (Gare et dépôt).

Règles dispositives

- Tenir compte des nuisances de la ligne CFF et de la T9.
- Régler les accès (entrée et sortie) sur la route cantonale T9.

Adopté par le Conseil municipal en séance du 23.10.2003
Approuvé par le Conseil général en séance du 17.12.2003

Le Président :

M. Stucky



Le Secrétaire :

J. Crettol